



États financiers consolidés du

Canton de Champlain

31 décembre 2019



Canton de Champlain

31 décembre 2019

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 2
État consolidé des résultats.....	3
État consolidé de la situation financière.....	4
État consolidé de la variation de la dette nette.....	5
État consolidé des flux de trésorerie.....	6
Notes complémentaires.....	7 - 13
 Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – annexe 1.....	14
Excédent accumulé consolidé – annexe 2.....	15
État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve – annexe 3.....	16
 Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain	
Rapport de l'auditeur indépendant.....	17 - 18
État des résultats.....	19
État de la situation financière.....	20
Notes complémentaires.....	21 - 23
Immobilisations corporelles – annexe 1.....	24

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables du
Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Canton de Champlain (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 mai 2020



Canton de Champlain

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	14 143 310	14 274 916	13 651 589
Moins : montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(6 569 852)	(6 635 343)	(6 425 353)
Imposition nette pour fins municipales	7 573 458	7 639 573	7 226 236
Frais des usagers	3 900 079	3 970 892	4 344 457
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	1 591 884	409 558	1 179 840
Province de l'Ontario	1 968 679	3 161 815	3 923 323
Autres municipalités	795 809	1 039 301	803 745
Revenus de placement	35 750	53 519	56 607
Pénalités et intérêts	166 000	176 961	164 203
Autres	83 000	101 525	112 807
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(252 401)	(2 192 142)
Dons	-	33 566	17 500
	16 114 659	16 334 309	15 636 576
Charges (note 9)			
Administration générale	1 490 377	1 502 340	1 392 417
Protection des personnes et des biens	2 739 827	3 116 830	2 695 647
Services de transport	2 399 837	4 180 611	4 892 088
Hygiène et écologie	3 140 891	3 612 774	3 223 836
Services sociaux et à la famille	1 031 547	1 184 385	1 136 410
Loisirs et services culturels	1 453 787	1 640 443	1 619 651
Urbanisme et mise en valeur du territoire	298 957	277 313	499 927
	12 555 223	15 514 696	15 459 976
Excédent de l'exercice	3 559 436	819 613	176 600
Excédent accumulé au début	33 600 490	33 600 490	33 423 890
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	37 159 926	34 420 103	33 600 490

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

État consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	1 051 654	976 873
Taxes à recevoir	1 249 709	1 107 019
Débiteurs	3 049 549	2 751 472
Autres	311 351	307 038
	5 662 263	5 142 402
Passifs		
Emprunt temporaire (note 4)	-	2 600 000
Créditeurs et charges à payer	2 515 748	3 507 520
Revenus reportés	503 676	175 013
Emprunts (note 5)	9 309 951	6 248 452
	12 329 375	12 530 985
Dette nette	(6 667 112)	(7 388 583)
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	40 979 220	40 883 993
Stocks	93 542	93 380
Frais payés d'avance	14 453	11 700
	41 087 215	40 989 073
Excédent accumulé (annexe 2)	34 420 103	33 600 490

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil

_____, Maire

_____, Directrice générale

_____, Trésorier



Canton de Champlain

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	3 559 426	819 613	176 600
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 474 575	1 360 235
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	252 401	2 192 142
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 267 031)	(1 831 489)	(4 916 309)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	9 286	18 234
(Augmentation) diminution des stocks	-	(162)	7 342
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	-	(2 753)	23 288
Diminution (augmentation) de la dette nette	(707 605)	721 471	(1 138 468)
Dette nette au début	(7 388 583)	(7 388 583)	(6 250 115)
Dette nette à la fin	(8 096 188)	(6 667 112)	(7 388 583)

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	819 613	176 600
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Augmentation des taxes à recevoir	(142 690)	(108 165)
Augmentation des débiteurs	(298 077)	(1 106 545)
Augmentation des autres actifs	(4 313)	(81 724)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	230 875	(577 845)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	328 663	(1 325 142)
(Augmentation) diminution des stocks	(162)	7 342
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(2 753)	23 288
	111 543	(3 168 791)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 474 575	1 360 235
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	252 401	2 192 142
	1 726 976	3 552 377
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	2 658 132	560 186
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 054 136)	(3 317 292)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	9 286	18 234
	(3 044 850)	(3 299 058)
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt temporaire	-	800 000
Produit d'emprunts	991 792	-
Remboursement du capital des emprunts	(530 293)	(454 195)
	461 499	345 805
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	74 781	(2 393 067)
Encaisse et placements temporaires au début	976 873	3 369 940
Encaisse à la fin	1 051 654	976 873

Des renseignements additionnels sont présentés à la note 10.

Les notes complémentaires et annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

1. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2019

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

Le Canton de Champlain (la « Municipalité ») évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2021

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Municipalité évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'emphase des états financiers du CCSP est sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles de la Municipalité et incluent les activités de tous les comités du Conseil et du conseil suivant qui est sous le contrôle du Conseil :

Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Entité non consolidée

Comité Directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

Le comité n'est pas sous le contrôle du Conseil.

L'état de la situation financière du comité et ses opérations administrées par la Municipalité ne sont donc pas consolidés et font l'objet d'états financiers distincts.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus dans la période au cours de laquelle des transactions ou des événements donnent droit aux revenus et reconnaît les charges dans la période au cours de laquelle les biens et services ont été acquis et la responsabilité a été engagée.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments et installations	18 – 70 ans
Véhicules	8 – 20 ans
Routes	20 – 70 ans
Machines et équipement	5 – 20 ans

Les terrains et améliorations de terrains ne sont pas amortis.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve sont constitués de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que le montant de certaines charges à payer, y compris un montant pour la fermeture du dépotoir. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell

L'imposition des conseils scolaires et des Comtés unis de Prescott et Russell est composée des éléments suivants :

	Conseils scolaires	Comtés unis	Total
	\$	\$	\$
2019			
Imposition	2 299 083	4 282 956	6 582 039
Paiements tenant lieu d'impôts	15 912	37 392	53 304
	2 314 995	4 320 348	6 635 343
2018			
Imposition	2 302 768	4 075 071	6 377 839
Paiements tenant lieu d'impôts	15 916	31 598	47 514
	2 318 684	4 106 669	6 425 353

4. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 500 000 \$ (1 000 000 \$ en 2018), au taux préférentiel majoré de 0,5 % (majoré de 0,5 % en 2018), renouvelable en 2020, dont la totalité n'est pas utilisée en fin d'exercice.

En 2018, la Municipalité a reçu l'approbation pour une débenture d'un montant de 2 958 162 \$ pour un projet d'immobilisations. De ce montant, 2 600 000 \$ étaient avancés au 31 décembre 2018. Durant l'exercice en cours, le projet a été terminé et l'emprunt temporaire a été converti en débentures.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

5. Emprunts

	2019	2018
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité portant intérêt de 2,67 % à 6,00 % échéant entre 2020 et 2049 incluant ceux contractés par les services publics et non échus à la fin de l'exercice s'élèvent à	9 362 061	6 309 315
Des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et des intérêts pour des prêts relatifs aux cours d'eau souterrains portant intérêt à 6,00 % et échéant entre 2020 et 2027 est assumée par des individus. À la fin de l'exercice, le montant non échu est de	(52 110)	(60 863)
	9 309 951	6 248 452
Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :		
	2019	2018
	\$	\$
Imposition générale	1 374 763	976 886
Frais des usagers	7 935 188	5 271 566
	9 309 951	6 248 452
		\$
2020		684 242
2021		510 861
2022		506 388
2023		501 968
2024		473 819
Ensuite		6 632 673
		9 309 951

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

6. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs, qui, pour 2019, était pour cinquante des membres (quarante-huit en 2018) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et du niveau de salaire.

Le montant versé au RREMO en 2019 était de 251 040 \$ (221 723 \$ en 2018) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

7. Engagements

Agence ontarienne des eaux

La Municipalité s'est engagée auprès de l'Agence ontarienne des eaux pour le fonctionnement et la maintenance de ses installations de traitement et de distribution d'eau. Un contrat a été signé en 2016 et vient à échéance en 2021. Les débours totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 1 148 000 \$.

Collecte de déchets

La Municipalité a signé une entente pour la collecte des déchets. Cette entente a été signée en 2015 et vient à échéance en 2025. Les débours totaux prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 2 330 000 \$.

Enfouissement des déchets

La Municipalité a signé une entente pour l'enfouissement des déchets. Cette entente a été signée en 2015 et vient à échéance en 2025. Les débours prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 912 000 \$.

Service d'eau

La Municipalité a signé une entente pour l'approvisionnement d'eau. Cette entente a été signée en 2002 et vient à échéance en 2025. Les débours prévus au cours des six prochains exercices ont été estimés à 1 734 000 \$.

8. Éventualités

Des poursuites ont été initiées contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourrait être accordé contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux charges de l'année en cours. Aucune provision n'a été enregistrée.

9. Charges par nature

Les charges courantes pour l'exercice, présentées à l'état consolidé des résultats, sont les suivantes :

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	4 648 720	4 857 633	4 332 300
Intérêts	386 934	364 354	283 928
Matériaux	2 734 775	2 726 891	2 645 071
Services contractuels	4 549 140	5 840 034	6 589 529
Loyer et frais financiers	196 837	214 012	153 642
Contributions à d'autres organismes	38 817	37 197	95 271
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 474 575	1 360 235
	12 555 223	15 514 696	15 459 976

10. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 831 489 \$ (4 916 309 \$ en 2018), dont 376 370 \$ (1 599 017 \$ en 2018) ont été payés après la fin d'exercice et 1 455 119 \$ (3 317 292 \$ en 2018) ont été payés au cours de l'exercice.



Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

11. Chiffres du budget

Le budget de fonctionnement approuvé par la Municipalité pour 2019 est présenté dans l'état consolidé des résultats. Le budget établi pour les investissements dans les immobilisations corporelles est sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels.

Aux fins de ces états financiers consolidés, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.

12. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé une entente pour la location de locaux avec les Comtés unis de Prescott et Russell. Cette entente a été signée en décembre 2019 et vient à échéance en janvier 2025. Les encaissements totaux prévus au cours des cinq prochains exercices ont été estimés à 131 000 \$.

13. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de la Municipalité aux périodes futures.

La direction est d'avis que les incidences liées à la COVID-19 ne devraient pas être significatives.



Canton de Champlain

Immobilisations corporelles consolidées

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Annexe 1

	Terrains et améliorations de terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machines et équipement	Constructions en cours	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Au début	1 414 904	30 147 376	2 866 161	21 866 542	3 573 324	1 139 872	61 008 179	61 506 821
Acquisitions	291 471	183 433	339 697	708 685	22 320	285 883	1 831 489	4 916 309
Transferts	150 324	979 929	-	-	202 102	(1 332 355)	-	-
Cessions	-	(52 204)	(329 239)	(469 661)	-	-	(851 104)	(5 414 951)
À la fin	1 856 699	31 258 534	2 876 619	22 105 566	3 797 746	93 400	61 988 564	61 008 179
Amortissement cumulé								
Au début	-	5 952 454	1 716 342	10 814 242	1 641 148	-	20 124 186	21 968 526
Amortissement	5 877	522 688	150 062	625 482	170 466	-	1 474 575	1 360 235
Amortissement cumulé sur les cessions	-	(52 204)	(306 649)	(230 564)	-	-	(589 417)	(3 204 575)
À la fin	5 877	6 422 938	1 559 755	11 209 160	1 811 614	-	21 009 344	20 124 186
Valeur comptable nette	1 850 822	24 835 596	1 316 864	10 896 406	1 986 132	93 400	40 979 220	40 883 993



Canton de Champlain

Excédent accumulé consolidé
Exercice terminé le 31 décembre 2019

Annexe 2

	2019	2018
	\$	\$
Réserves		
Fonds de roulement	415 155	415 155
Élections municipales	10 000	9 488
Département des incendies	267 907	52 103
Infrastructure	1 636 464	1 076 475
Équipement	41 500	
Entretien hivernal	241 043	241 043
Eau et égouts	1 120 185	1 166 271
Activités récréatives	101 305	56 305
Routes	-	75 000
Bibliothèque	4 713	4 713
	3 838 272	3 096 553
Fonds de réserve		
Parcs	822	5 998
Fonds Parc Sacha	-	6 391
Immobilisations corporelles – quartier de Vankleek Hill	120 865	205 376
	121 687	217 765
	3 959 959	3 314 318
Investi dans les immobilisations corporelles	31 669 268	34 635 541
Fonctionnement		
Bibliothèque	20 710	7 269
Réduction de l'imposition	509 953	411 260
Immobilisations corporelles non financées	(1 416 225)	(4 559 632)
Fonctionnement non financé	(323 562)	(208 266)
	30 460 144	30 286 172
	34 420 103	33 600 490



Canton de Champlain

État consolidé des résultats des réserves et des fonds de réserve
Exercice terminé le 31 décembre 2019

Annexe 3

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
	\$	\$	\$
Revenus			
Placements	-	242	1 023
Transferts nets aux réserves	5 821	645 399	631 216
Variation des réserves et des fonds de réserve	5 821	645 641	632 239
Réserves et fonds de réserve au début	3 314 318	3 314 318	2 682 079
Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)	3 320 139	3 959 959	3 314 318

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 mai 2020



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Contribution municipale – fonctionnement	179 256	179 256	169 547
Contribution municipale – immobilisations	-	54 535	-
Subvention de la Province de l'Ontario	15 263	16 626	17 768
Recettes de contrats	4 810	4 926	4 746
Frais aux non-résidents, frais de livres, cotisations et amendes	4 400	4 329	3 659
Dons	800	5 121	827
	204 529	264 793	196 547
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	124 409	123 299	120 326
Matériaux, services et locations			
Livres et vidéos	42 630	39 175	41 127
Services publics	9 100	8 178	8 429
Assurances	2 000	2 090	2 028
Entretien et réparations	16 890	14 922	16 050
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 370	3 413
Autres	9 500	9 085	10 752
	204 529	201 189	202 125
Excédent (déficit) de l'exercice	-	63 604	(5 578)
Excédent accumulé au début	63 197	63 197	68 775
Excédent accumulé à la fin	63 197	126 801	63 197
Composé de :			
Investi dans les immobilisations corporelles	51 215	101 378	51 215
Fonctionnement	7 269	20 710	7 269
Réserves	4 713	4 713	4 713
	63 197	126 801	63 197

Les notes complémentaires et annexe font partie intégrante des états financiers.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

État de la situation financière
au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir de la Municipalité	25 423	11 982
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	101 378	51 215
Excédent accumulé	126 801	63 197

Les notes complémentaires et annexe font partie intégrante des états financiers.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires
31 décembre 2019

1. Description du Conseil

Le Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain (le « Conseil ») met à la disposition des résidents et des organismes communautaires des ressources documentaires, des services et de l'animation qui répondent aux besoins d'éducation, d'information et de loisirs de la communauté.

2. Méthodes comptables futures

Date d'application : 1^{er} avril 2019

Chapitre SP 1201 – Présentation des états financiers

Le présent chapitre établit les principes généraux et les normes d'information applicables aux états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2021

Chapitre SP 2601 – Conversion des devises

Le présent chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations libellées en devises dans les états financiers des gouvernements.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3041 – Placements de portefeuille

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter, dans les états financiers des gouvernements, les placements de portefeuille.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Chapitre SP 3450 – Instruments financiers

Le présent chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective.

Date d'application : 1^{er} avril 2022

Chapitre SP 3400 – Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

Le Conseil évalue présentement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon rétroactive ou prospective.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

3. Méthodes comptables

Les états financiers du Conseil sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'emphase des états financiers du CCSP est sur la situation financière du Conseil et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers et les passifs et les actifs non financiers du Conseil. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et les fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles du Conseil.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens et services et de la création légale d'une dette.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utile de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation des actifs financiers nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Bâtiments et installations	35 – 70 ans
Machines et équipement	20 ans

Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Le Conseil a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Notes complémentaires

31 décembre 2019

3. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Réserves

Les réserves sont constituées de fonds mis de côté par le Conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. États des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net non présentés

Les états des flux de trésorerie et de la variation de l'actif financier net ne sont pas présentés, car l'information requise est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

5. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation du Conseil aux périodes futures.

La direction est d'avis que les incidences liées à la COVID-19 ne devraient pas être significatives.



Conseil de la Bibliothèque Publique du Canton de Champlain

Immobilisations corporelles

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Annexe 1

	Bâtiments et installations	Machines et équipement	2019	2018
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au début	117 567	426 125	543 692	543 692
Acquisitions	54 535	-	54 535	-
À la fin	172 102	426 125	598 227	543 692
Amortissement cumulé				
Au début	66 354	426 125	492 479	489 064
Amortissement	4 370	-	4 370	3 413
À la fin	70 724	426 125	496 849	492 477
Valeur comptable nette	101 378	-	101 378	51 215